

**NOVALIS  
TAITBOUT**

**BALLUE Maurice  
FONTAINE Philippe  
TORRES Joseph**

**NOVALIS  
TAITBOUT  
Institution**

**BALLUE Maurice  
HERVIEUX Alain  
MODAT Roland**

**NOVALIS TAITBOUT :**

**une fusion pour mieux affronter l'avenir**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, dans un contexte fortement évolutif de l'environnement des métiers de la retraite et de la prévoyance, les groupes de protection sociale (GPS) Novalis et TAITBOUT ont fusionné.

Le nouveau **groupe NOVALIS TAITBOUT** devient ainsi un acteur de premier plan dans le domaine de la retraite et celui de l'assurance de personnes :

- ✓ Dans le domaine de **la retraite complémentaire** AGIRC-ARRCO, il se situe au **3<sup>ème</sup> rang** des groupes de protection sociale avec un flux d'encaissement des retraites de **5,5 milliards d'euros**. Il regroupe environ 165 000 entreprises adhérentes et couvre 3,9 millions de personnes (actifs et retraités).
- ✓ En **Assurances de personnes**, il se situe est au **4<sup>ème</sup> rang** avec un chiffre d'affaire de **900 millions d'euros**. Plus de 18 500 entreprises sont adhérentes ce qui représente 700 000 cotisants (actifs, retraités, demandeurs d'emploi).

L'activité de NOVALIS TAITBOUT s'articule autour de quatre métiers principaux : la retraite complémentaire, la prévoyance (décès, invalidité, incapacité), la santé et l'épargne.

Le Groupe NOVALIS TAITBOUT est composé de 2200 salariés.

L'appellation NOVALIS est conservée en tant que marque commerciale.

**En terme de gouvernance**, le Groupe est composé d'une part d'une association sommitale, organe paritaire chargé de définir les orientations politiques, et d'autre part d'une association de gestion, NOVALIS TAITBOUT Institution.

Il regroupe :

- ✓ Deux institutions de retraite ARRCO –NOV RS et CIRCIC- et deux institutions de retraite AGIRC- NOV RC et CIRCA-.
- ✓ Une institution de retraite ARRCO (CRE) et une institution de retraite AGIRC (IRCAFEX), institutions dédiées à la protection sociale des salariés expatriés et DOM et TOM.
- ✓ 3 institutions de Prévoyance : NOVALIS Prévoyance, la BOETIE Prévoyance et TAITBOUT Prévoyance.
- ✓ Une société de courtage d'assurances et de prestation de service TAITBOUT Pluriel.

Ces instances devraient évoluer dans le futur. Ainsi, dans le domaine de la Prévoyance, le principe de la fusion des trois institutions actuelles a été acté et cette opération devrait être effective avant la fin 2009.

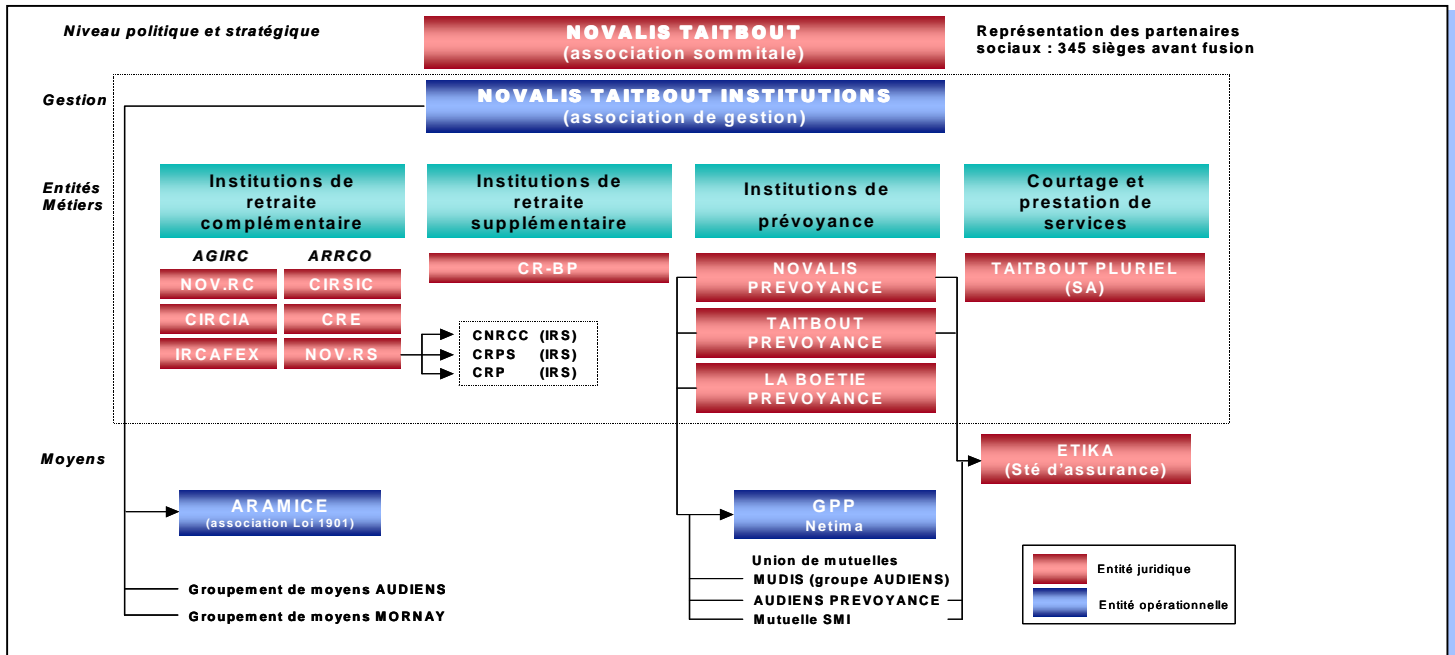
En terme de retraite, le regroupement de NOV RS et CIRCIC d'un côté et celui de NOV RC et CIRCIA de l'autre devraient être effectifs au cours de l'année 2010.

**La création de NOVALIS TAITBOUT ne constitue pas une fin en soi.** Au contraire, **elle ne forme qu'une étape** dans mouvement durable de concentration des Groupes de protection sociale (GPS). Face aux groupes d'Assurance privés notamment, les GPS entendent ainsi défendre leurs particularités et leur attachement à des valeurs : paritarisme, caractère non lucratif des activités exercées, services d'actions sociales, responsabilité, transparence....

**Toutefois, ces opérations de regroupement pour être réussies, doivent être largement anticipées et ne pas altérer la satisfaction des clients (entreprises et salariés, retraités).**

**Par ailleurs, du fait de la taille de plus en plus conséquente que prennent les GPS, il est indispensable de repenser les modes de gouvernance, de gestion ainsi que la place participant dans le dispositif.**

# Structures de Gouvernance (au 1<sup>er</sup> Janvier 2009)



## NOV RS ARCCO

**BALLUE Maurice**  
Mobil  
06 07 60 94 33  
[maurice.ballue@free.fr](mailto:maurice.ballue@free.fr)

**GABRIEL Didier**  
CCI Meurthe & Moselle  
06 12 64 85 67  
[dgabriel@cfdt-cci.fr](mailto:dgabriel@cfdt-cci.fr)

**ROBERT André**  
AREVA T&D  
06 07 72 80 64  
[andre.robert@areva-td.com](mailto:andre.robert@areva-td.com)

## NOV RC AGIRC

**HENRY Guy**  
Thales  
01 57 77 90 41  
[guy.henry@fr.thalesgroup.com](mailto:guy.henry@fr.thalesgroup.com)

**MAUGUEN René**  
Air France  
06 71 02 62 00  
[contact@cfdtairfrance.com](mailto:contact@cfdtairfrance.com)

**MODAT Roland**  
Banques Populaires  
06 81 28 15 10  
[roland.modat@banques.cfdt.fr](mailto:roland.modat@banques.cfdt.fr)

**OLIVIER Claude**  
Alcatel-Lucent  
02 51 78 13 27  
[claud.olivier@alcatel-lucent.fr](mailto:claud.olivier@alcatel-lucent.fr)

## Actualité Retraite

Alors que le Comité d'orientation des retraites (COR) menait, le 10 juin, une réflexion sur les modalités d'une éventuelle convergence des règles des régimes de retraite de base (une vingtaine aujourd'hui), le Premier Ministre déclarait le 27 juin de la nécessité de travailler plus longtemps.

Concernant le premier point, le dossier est compliqué et plusieurs alternatives sont envisageables dont notamment le passage à un système par points. Mais cette option n'est pas sans soulever de nombreuses questions fondamentales qui, pour être résolues, devront être largement partagées. Ceci demandera obligatoirement du temps.

**Concernant l'allongement de l'âge de départ en retraite, la CFDT a réaffirmé son opposition à ce principe.**

Pour notre organisation syndicale, la référence ne doit pas être celle de l'âge mais celle de la durée de cotisations. De plus, une réforme doit se dérouler dans un contexte de confiance réciproque. Or, en ce qui concerne les retraites, de nombreux engagements gouvernementaux n'ont pas été tenus jusqu'à présent : pas de négociation sur la pénibilité au travail, rien sur le problème des poly-pensionnés, renonciation semble-t-il, au bilan d'étape prévu en 2010 pour préparer une refonte du système à l'horizon 2012. Ces aspects constituent des passages obligés pour avancer sur le dossier de la retraite.

## Le relevé de point en ligne

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009, le relevé de points de retraite complémentaire remplace les décomptes de points adressés jusqu'à présent chaque année aux participants.

Les points ARRCO et AGIRC seront sur le même document.

## Garantie minimale de points AGIRC

La garantie minimale de points (GMP) est instaurée pour tous les cadres dont la tranche B est inférieure à un salaire charnière fixé chaque année. Pour 2009, le salaire charnière annuel en deçà duquel le GMP s'applique, est de 37 973 euros.

Le nombre de points minimal est de 120. La base de cotisation minimale mensuelle est de 62 euros (23,52 pour le salarié et 38,48 pour l'employeur).

# Résultats 2008 des institutions de retraite

## CIRSIC ARRCO

CAVALLINI Giuliano  
DESBUQUOIS François  
HERVIEUX Alain  
TORRES Joseph

## CIRCA AGIRC

BLETZACKER Gérard  
DURAND Bernard  
FONTAINE Philippe  
LEVEQUE Pascale

## CRE ARRCO Caisse de retraite des expatriés

GHESQUIERE Raphaël  
(USOENC)  
YAN Tu (ATIAIMUA)

## IRCAFLEX AGIRC Caisse de retraite des expatriés

LECOYER Philippe  
(USOENC)

	NOV RC		NOV RS	
	2007	2008	2007	2008
Produits d'exploitation hors solidarité	1740M€	1934M€	1856M€	1934M€
Charges d'exploitations hors solidarité	2503M€	2659M€	2727M€	2884M€
Résultats de la solidarité	778M€	832M€	869M€	1036M€
Résultats financier	40M€	72M€	23M€	24M€
Résultats exceptionnels	1,3M€	-5,9M€	1,9M€	0,26M€
Impôts sur les revenus	0,1M€	0	-0,1M€	-0,1M€
Résultats de l'exercice	56M€	174M€	25M€	110M€
Participants actifs	382200	383100	860900	863200
Entreprises	22500	21400	45000	44400
Allocataires	240600	252700	75300	766100

### Résultats 2008 institutions issues du Groupe Taitbout

	ARRCO		AGIRC	
	CIRSIC	CRE	CIRCA	IRCAFLEX
Produits d'exploitation hors solidarité	1139M€	190M€	725M€	191M€
Charges d'exploitations hors solidarité	1415M€	251M€	837M€	185M€
Résultats de la solidarité	280M€	64M€	110M€	11M€
Résultats financier	-61M€	-6M€	-22M€	-2M€
Résultats exceptionnels	0,01M€	0,04M€	0,2M€	-0,03M€
Impôts sur les revenus	-0,263M€	-0,01M€	-0,228M€	-0,02M€
Résultats de l'exercice	-55M€	-3M€	-23M€	-14M€
Participants actifs	770211		191709	
Entreprises		102284		
Allocataires	596505		109262	

## Actualité

La commission paritaire AGIRC et ARRCO a décidé le 3 juillet 09 d'accorder aux salariés subissant du **chômage partiel** dans le cadre du dispositif activité partielle longue durée peuvent obtenir des **points gratuits de retraite**.

## Portabilité des droits à couverture santé /prévoyance : un nouveau droit instauré!

Tout salarié perdant son emploi qui bénéficiait d'une couverture complémentaire santé et prévoyance au sein de son ancienne entreprise pourra continuer à en bénéficier pour une durée égale à celle de son ancien contrat, dans la limite de neuf mois. Tel est le nouveau droit que vient d'instaurer la CFDT en signant, le 18 mai 2009, un avenant à l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail. Même si le dispositif demeure inférieur à notre projet, la durée de la négociation (plus d'un an) montre, s'il en est besoin, l'importance des enjeux notamment dans une période de forte augmentation du chômage. Cette disposition concernera également les salariés ayant des contrats de travail de courte durée.

**Le nouveau dispositif est entré en application au 1<sup>er</sup> juillet 09.**

**Les modalités de prise en compte par Novalis Prévoyance de la portabilité sont donc effectives y compris la possibilité de sa mutualisation.**

**Il reste à agir dans nos branches et nos entreprises pour que cette portabilité fasse l'objet d'une mutualisation de son financement.**

**Pour la CFDT, le principe défini par cet accord constitue une avancée sociale majeure**

## NOVALIS Prévoyance + TAITBOUT Prévoyance + la BOETIE Prévoyance : demain, une seule Institution !

### **BALLUE Maurice**

Mobil : 06 07 60 94 33  
[mrballue@cegetel.net](mailto:mrballue@cegetel.net)

### **HENRY Guy**

Thales  
01 57 77 90 41  
[guy.henry@fr.thalesgroup.com](mailto:guy.henry@fr.thalesgroup.com)

### **PFISTER Frank**

OTIS  
06 03 98 66 02  
[frank.pfister@wanadoo.fr](mailto:frank.pfister@wanadoo.fr)

### **RETAT Daniel**

SAGEM DS (Groupe  
SAFRAN)  
06 80 99 88 08  
[daniel.retat@sagem.com](mailto:daniel.retat@sagem.com)

### **STEINMETZ Roger**

SHELL  
03 88 51 02 67  
[rog.steinmetz@free.fr](mailto:rog.steinmetz@free.fr)

*Suite à la fusion des groupes Novalis et Taitbout, intervenue le 1<sup>er</sup> janvier, les trois Institutions de Prévoyance du Groupe ont décidé, lors de leur assemblées générale respective du mois de juin de se regrouper au sein d'une même institution, Novalis Prévoyance, d'ici à la fin de l'année.*

Les délégués CFDT ont approuvé cette fusion en précisant qu'ils en attendaient particulièrement :

- Un renforcement de la capacité de développement de la Prévoyance dans le Groupe au service de salariés actifs, retraités, chômeurs dans chacun des trois métiers santé, gros risques, épargne),
- une mutualisation plus large pour amortir les risques
- un outil plus performant pour freiner l'accroissement des tarifs de cotisations, dû notamment au désengagement constant de la Sécurité Sociale,
- une cohésion, une synergie et une harmonisation des méthodologies pour améliorer la satisfaction des « clients » tout en maintenant et en redéployant les forces et compétences des salariés du Groupe,
- un renforcement de l'action sociale,
- une meilleure visibilité des actions menées par l'Institution tant en interne qu'en externe.

**Ce regroupement de moyens devrait permettre d'amortir les effets de la crise internationale à laquelle notre Groupe n'échappe pas.**

## Commission sociale Novalis Prévoyance

Issue d'institutions différentes, l'actuelle commission sociale de Novalis Prévoyance s'est donnée pour mission première d'accommoder les pratiques et méthodes de travail pour répondre au mieux aux attentes des ayants droits (salariés, retraités et demandeurs d'emploi) et à celles du Conseil d'administration qui a fait de l'action sociale une de ses priorités.

Cette étape d'harmonisation effectuée, nous constatons que cet axe prioritaire prend aujourd'hui une importance majeure du fait particulièrement de la crise et du désengagement des structures étatiques du domaine de la santé particulièrement. Ainsi, la commission sociale est par de plus en plus sollicitée.

Pour les administrateurs CFDT, il est encore nécessaire d'améliorer les dispositifs pour mieux répondre aux difficultés de tous les ayants droits tous en corrigeant des inégalités sociales flagrantes.

L'absorption de Taitbout Prévoyance et La Boétie Prévoyance qui interviendra en fin d'année, ne devrait pas altéré le système. Au contraire, riche des bonnes pratiques des uns et autres, la nouvelle commission sociale devrait être encore plus efficace.

### Action sociale complémentaire en cours d'étude :

Prenant en compte un nombre croissant de sollicitation concernant les dépenses engagées pour les frais de transport inhérents aux soins (qui précédemment étaient pris en charge par la sécurité sociale ... ), la commission sociale étudie la possibilité d'instaurer un barème permettant une prise en charge totale ou partielle des frais restant à charge. A suivre...

### **Pour vous informer :**

action-sociale @groupenoalis.fr (01 58 82 43 58)  
ou auprès des militants CFDT